



**Febelgra**  
united in  
graphics

n°8 **FIRST** sep 2024

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

# IMPRESSION



Les Impressionneurs

L'industrie graphique  
européenne

## édition



**3**

Edito

**4**

Les Impressionneurs

**6**

L'industrie graphique européenne

**9**

Le print versus médias numériques

**10**

Congé-éducation payé & Congé de formation

**13**

Augmentation de la déduction des coûts pour la facturation électronique

**14**

Réductions du groupe-cible

**15**

Partner in Creativity: Winter & Company

**16**

Activités

**17**

Bienvenue Yenka

**18**

La question du mois : EUDR & les emballages en papier et carton

**19**

En bref

**20**

Update chiffres

**23**

Focus sur le papier



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl  
[www.febelgra.be](http://www.febelgra.be)  
 Suivez-nous sur les médias sociaux :



[www.linkedin.com/company/febelgra](http://www.linkedin.com/company/febelgra)  
[www.facebook.com/febelgra](http://www.facebook.com/febelgra)  
[www.instagram.com/febelgra](http://www.instagram.com/febelgra)

**Rédaction** Kelly De Meuter - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin - Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

**Adresse** Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - T + 32 2 680 06 68 - [info@febelgra.be](mailto:info@febelgra.be)

**Impression** Antilope De Bie Printing

**E.R.** Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl

## ÉDITO

# Bye bye la saison creuse !

Marc Vandembroucke – Directeur Général

La plupart d'entre vous auront désormais eu l'occasion de profiter d'une période de vacances reposantes et auront su recharger leurs batteries.

La traditionnelle saison creuse touche à sa fin. Après quelques mois plus calmes au cours desquels les projets ont été mis en veille, nous pouvons nous préparer à un automne bien chargé. C'est ce que nous souhaitons à tous nos entrepreneurs. Nous devons le faire dans le contexte des nouvelles tendances et des nouveaux défis qui façonneront le secteur.

Nous sommes conscients depuis un certain temps que la tendance à la numérisation prend de la croissante. Cela nécessite non seulement une adaptation de la part des entreprises graphiques, mais également de l'innovation et de la flexibilité. Les réponses à cette tendance incluent la poursuite des investissements dans l'automatisation des flux de travail

qui augmente l'efficacité, ainsi que l'offre de services hybrides combinant produits imprimés et services numériques.

Néanmoins, les tendances ne sont pas toujours linéaires : **Cela fait du bien d'apprendre, par exemple, que le célèbre magazine allemand 'Marie Claire' - après plus de 20 ans (!) d'existence en ligne - paraîtra à nouveau sous forme imprimée à partir de septembre 2024.**

En outre, l'accent est de plus en plus mis sur la durabilité au sein du secteur. Les consommateurs et les entreprises sont de plus en plus préoccupés par leur empreinte carbone, et il en va de même pour le secteur graphique. Les processus de production durables, l'encre et le papier respectueux de l'environnement et la réduction des déchets ne sont plus des options facultatives, mais des exigences strictes. Les entreprises qui investissent dans ce domaine

assument non seulement leur responsabilité environnementale, mais acquièrent également un avantage concurrentiel sur un marché de plus en plus vert.

**Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'outil ClimateCalc, pour lequel vous bénéficiez d'un tarif préférentiel en tant que membre de Febelgra. Cet outil vous permet de mesurer l'empreinte CO2 sectorielle au niveau de l'entreprise et des produits.**

Cet outil vous aidera également à répondre à la législation européenne qui semble imposer de plus en plus de reporting. Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur ClimateCalc, nous vous renvoyons au numéro thématique sur la 'Durabilité' du First Impression du mois de mai 2024 (p. 10)

Bye bye la saison creuse et bienvenue aux nouvelles opportunités !



## LES IMPRESSIONNEURS

# Les Impressionneurs : parés pour l'automne !

Après une courte pause, Les Impressionneurs sont de retour. L'été a apporté un regain d'énergie, et avec un nouveau départ sur la côte belge, de belles actions sont prévues pour cet automne.

### Salutations ensoleillées du Q-Beach House

Cet été, Les Impressionneurs ont emménagé au Q-Beach House, un bar de plage éphémère animé par la station radio Q-Music à Ostende. Du 29 juin au 1er septembre, les visiteurs pouvaient envoyer gratuitement des cartes postales amusantes à leurs amis et à leur famille. Car honnêtement, qui ne serait pas super heureux de recevoir une carte surprise dans sa boîte aux lettres ?

Et devinez quoi ? Les cartes écrites à la main ont encore et toujours la cote ! Nous avons distribué **pas moins de 60.000 cartes**. Nous avons ainsi informé le public sur le pouvoir et la durabilité de l'imprimé et avons orienté les curieux vers notre site Internet. Mais ce n'est pas tout : notre présence au Q-Beach House, qui a attiré plus de 280.000 visiteurs, nous a apporté une grande visibilité. Les Impressionneurs sont également venu à plusieurs reprises à l'antenne.

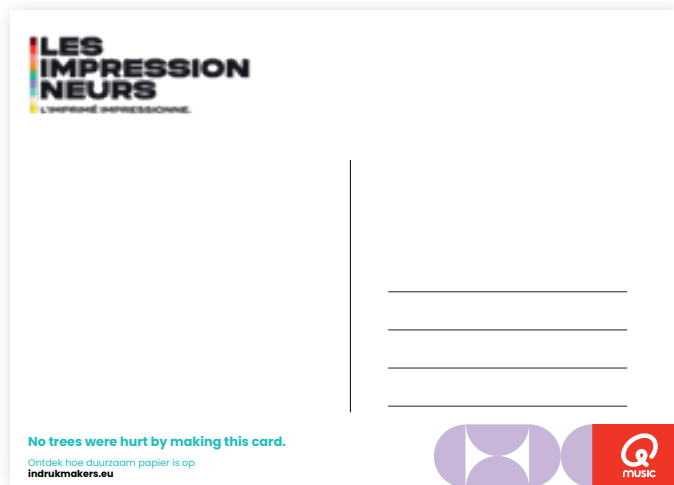
Ce fut une campagne réussie qui a mis petits et grands en relation avec l'imprimé de manière ludique. Avez-vous également envoyé vos salutations ensoleillées depuis la mer ?



**Jolien Roets, Q DJ, adore également recevoir des courriers manuscrits de la part des fans.**

Q-Music l'a partagé sur ses réseaux sociaux, où ils comptent pas moins de 634 000 followers !





### Let's get social

Vous l'avez sans aucun doute déjà vu (et sinon nous vous recommandons de vite nous suivre !), mais il se passe toutes sortes de choses sur les réseaux sociaux des Impressionneurs. Sur Instagram, Facebook et LinkedIn, nous informons nos abonnés par rapport à tout ce qui concerne la durabilité et les avantages de l'impression. De l'importance de l'imprimé pour les écoles jusqu'au jour de la photographie, nous couvrons tous les sujets.

Avec des contenus variés – du contenu léger aux connaissances scientifiques plus approfondies – nous assurons une présence constante. N'hésitez pas à partager nos messages sur votre réseau professionnel et personnel ! De cette façon, nous construisons ensemble une communauté croissante de fans d'imprimés.



### Les Impressionneurs prennent la parole

Cela a été annoncé précédemment, mais nous avons enregistré des témoignages de certains de nos membres ces dernières semaines. Dans ces courtes vidéos, nos propres collaborateurs passionnés parlent de leur super job. Qu'est ce qui leur plaît le plus dans leur travail ? De quoi sont-ils le plus fiers ?

**Nous montrons à quel point notre secteur est amusant, innovant et durable en mettant nos collaborateurs et notre portfolio sous les feux des projecteurs.**

Ces vidéos seront utilisées sur nos réseaux sociaux, mais le but est que vous puissiez également les utiliser sur votre site web et/ou sur vos réseaux sociaux.

Nous espérons attirer des talents grâce à un aperçu positif du monde Des Impressionneurs. L'équipe de montage s'affaire actuellement au copier-coller, mais les vidéos seront déployées durant l'automne.

### Un manifeste dans les boîtes aux lettres

Un manifeste qui atterrit dans près de 5 millions de boîtes aux lettres ? C'est impressionnant. En collaboration avec BD Media, nous diffusons un message puissant qui souligne l'importance de l'imprimé pour notre économie locale.

Le mémorandum électoral de Febelgra soulignait déjà l'importance de préserver et de protéger la valeur des médias imprimés. Elle s'est manifestée par la demande de maintenir le système actuel d'opt-out pour l'impression toutes boîtes et de réviser les taxes environnementales sur ce type d'impression. L'impression permet aux entrepreneurs locaux de proposer leurs produits et services aux consommateurs de manière claire et accessible. Les promotions et les offres sous forme physique permettent aux entreprises locales de se distinguer, ce qui est non seulement bon pour l'économie locale, mais aussi pour l'emploi régional.

### Vivre l'expérience Boektopia

Boektopia, le salon du livre à Kortrijk Expo dont le concept a été complètement repensé, a connu un franc succès en 2023 avec 47.000 visiteurs. Cette année, Les Impressionneurs espèrent également pouvoir y participer ! Des discussions sont en cours avec l'organisation pour créer une expérience unique en collaboration avec Les Impressionneurs. Vous devrez absolument nous rendre visite !

## ÉCONOMIE

# L'industrie graphique européenne

Chaque année, Intergraf publie un rapport économique détaillé reprenant les chiffres sectoriels pour l'industrie graphique européenne. Dans cet article, nous vous détaillons quelques points forts. Intergraf rapporte sur la base des chiffres les plus récents dont il dispose, mais ceux-ci peuvent différer selon les rubriques.

## Taille de l'industrie graphique européenne en fonction du nombre de travailleurs

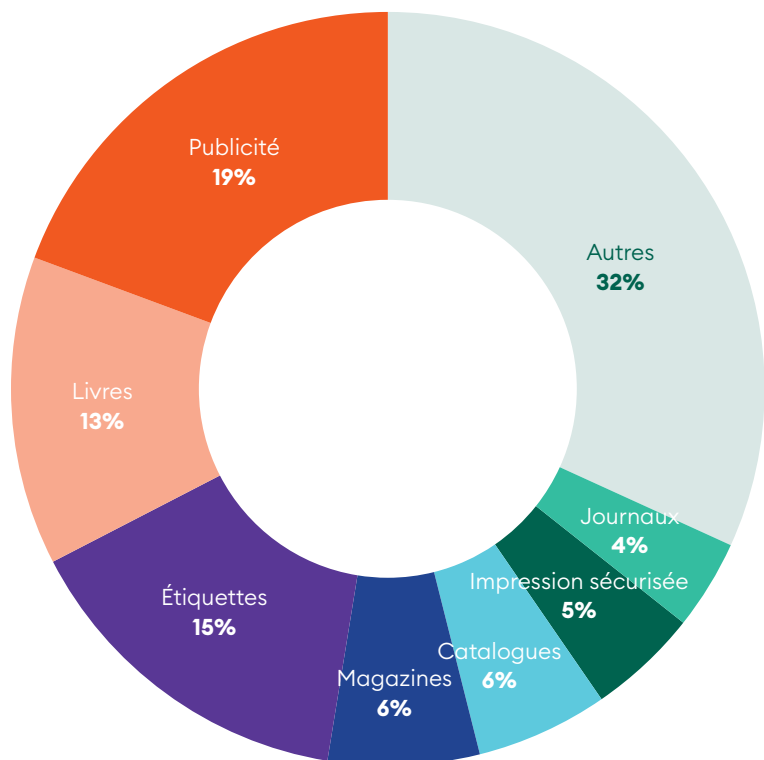
En 2021, 96 % des imprimeries européennes comptaient moins de 20 travailleurs. Elles génèrent 30% du chiffre d'affaires du secteur.

70% du chiffre d'affaires est ainsi réalisé par des imprimeries employant plus de 20 travailleurs.

## Part par catégorie de produits

En 2022, un total d'environ 47 milliards d'euros de produits imprimés ont été produits dans les catégories de produits suivantes dans les 27 pays de l'UE (cf. tableau 1). Il est frappant de constater que la part de l'imprimerie non traditionnelle a fortement augmenté. En 2021, cette catégorie représentait 9 % de la valeur totale de la production du secteur, mais en 2022, elle atteignait 32 %.

Tableau 1 Part de la valeur de la production 2022 en %



## Évolution de la valeur de production du total de produits imprimés en Europe

La valeur de production est la valeur totale de tous les biens et services que le secteur a produits au cours d'une certaine période.

En 2022, la valeur totale de la production a augmenté de 6 milliards d'euros (41 milliards en 2021 et 47 milliards d'euros en 2022). Après une baisse consécutive de la valeur de la production, atteignant le point le plus bas en 2020, il y a eu une augmentation par la suite. En 2021 la valeur de la production n'avait pas encore atteint le niveau de 2019.

Pourtant, un an plus tard, en 2022, le niveau de 2019 a été largement dépassé avec une hausse de 8,5 % (cf. graphique 2)

La hausse qui a débuté après 2020 pour l'ensemble des produits imprimés, à l'exception des journaux, s'est poursuivie en 2022. Depuis 2021, le secteur des journaux a également rencontré une légère amélioration pour la première fois. Les livres et la publicité ont réalisé la plus forte augmentation. (cf. graphique 3)



**100.000**  
Entreprises

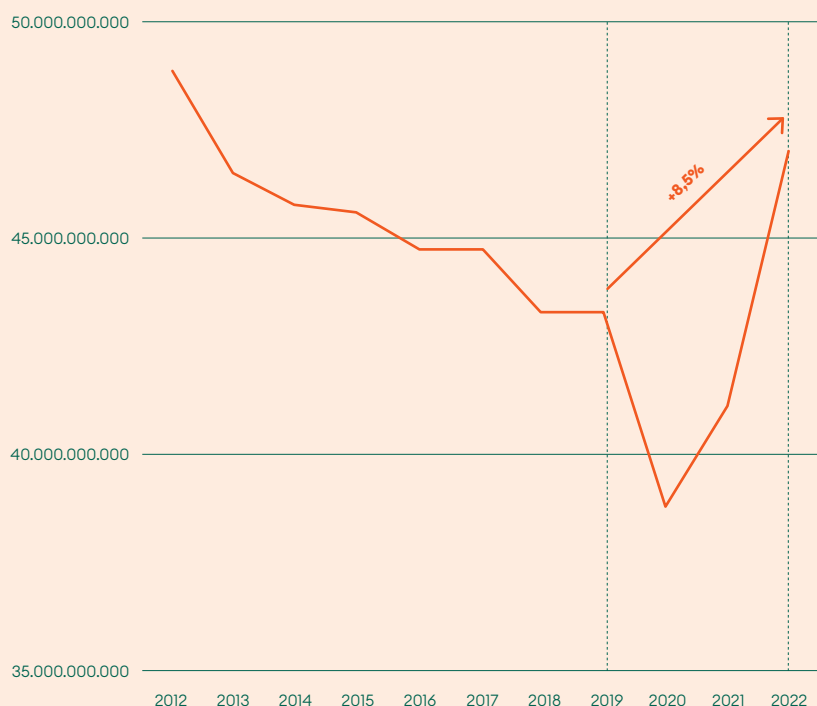


**600.000**  
Travailleurs

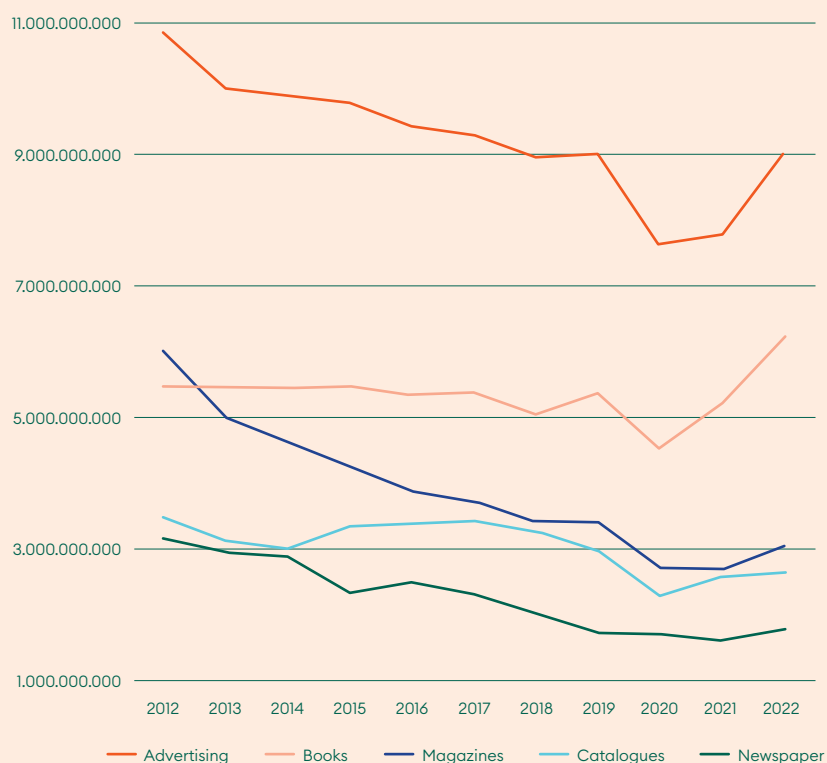


**80 milliards**  
Chiffre d'affaires

**Graphique 2** Évolution de la valeur de production du total des produits d'impression, 2012-2022, en €.



**Graphique 3** Évolution de la valeur de production des produits sélectionnés, 2012-2022, en €.



L'UE avait une balance commerciale positive de 1,2 milliard d'euros en 2023

### Part de production et évolution par pays

L'Allemagne reste le premier producteur de produits imprimés en Europe, avec une valeur de production s'élevant à environ 12,25 milliards d'euros, soit 26 %. Arrive ensuite l'Italie qui est le deuxième producteur avec une valeur de production de 8,5 milliards d'euros, soit 18 % et la France ferme le trio de tête avec une valeur de production d'environ 7,6 milliards d'euros, soit 16,17%. Or, par rapport à 2021, la valeur de la production en France a augmenté de 39 % en 2022, alors qu'elle ne représentait que + 12 % en l'Allemagne. La Lettonie a elle connue une augmentation très remarquable de +154%.

### Chiffres des importations et exportations

#### Import

- En 2023, l'UE a importé pour 3,25 milliards d'euros d'imprimés en provenance de pays tiers. (3,5 milliards d'euros en 2022).
- 33,75 % des importations européennes de produits imprimés proviennent du Royaume-Uni, 25 % de Chine et 15,6 % des États-Unis.
- Les livres de coloriage, les cartes et les calendriers sont les produits les plus importés.

#### Export

- En 2023, l'Union européenne a exporté pour un montant de 4,5 milliards d'euros vers des pays tiers (2022 = € 4,7 milliards).
- Les principaux bénéficiaires des exportations de l'UE ont été la Suisse (21,9 %), le Royaume-Uni (16,25 %) et les États-Unis (13 %).
- En 2022, les livres ont été les produits les plus exportés, mais en 2023 l'impression de sécurité a pris la tête, suivie par l'impression publicitaire et les livres.

### Balance commerciale

Les plus grands exportateurs nets d'imprimés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, en 2023 furent la Pologne, les Pays-Bas et l'Allemagne. La Pologne a rencontré le plus grand excédent commercial de l'UE avec 1,15 milliard. Le pays a exporté principalement ses imprimés vers d'autres pays de l'UE. Pour les Pays-Bas, l'excédent commercial s'est chiffré à 0,7 milliard d'euros.

[lire la suite](#) ➔

Avec un déficit commercial de 0,3 milliard d'euros, l'Autriche fut le premier importateur net d'imprimés en 2023, suivie par la France et l'Irlande. (cf. tableau 4) En 2022, la France était toujours le premier importateur. En 2023, plus de 90 % des importations autrichiennes provenaient d'autres pays de l'UE et seulement une petite part de pays tiers.

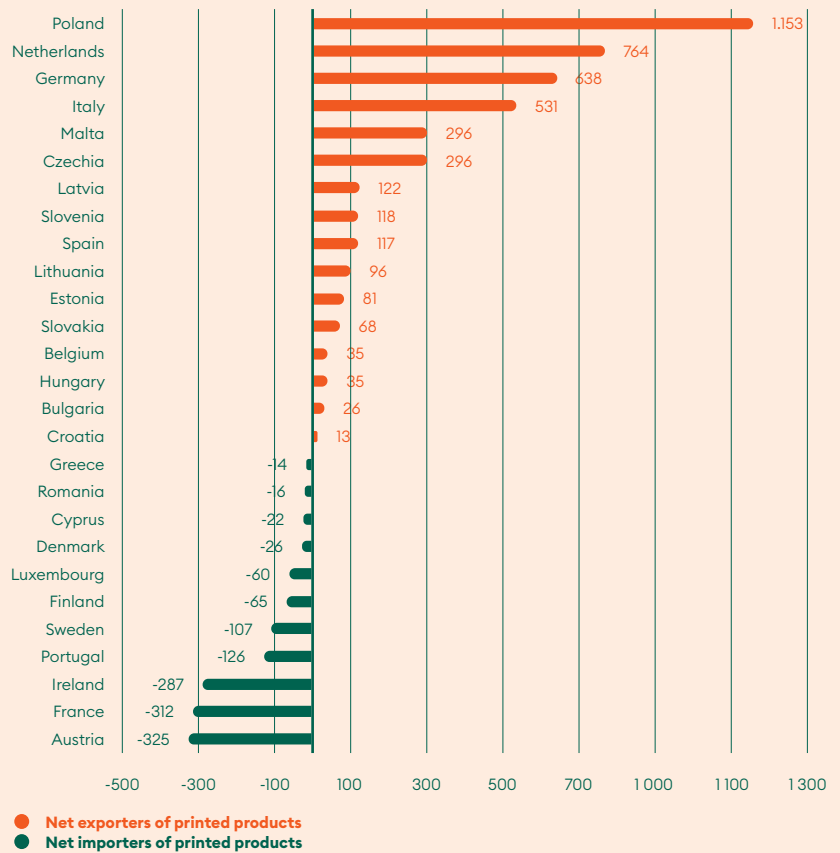
Bien que la plupart des échanges commerciaux aient lieu au sein de l'UE, l'Union européenne est un exportateur net d'imprimés.

L'UE a eu une balance commerciale positive de 1,2 milliard d'euros en 2023.

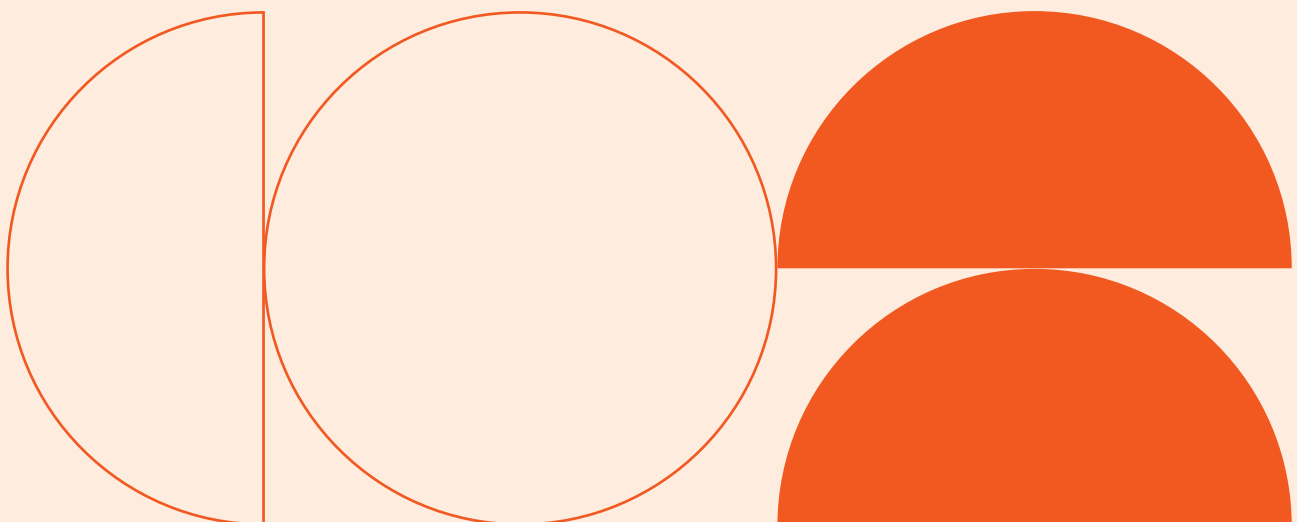
Vous pouvez consulter le rapport économique complet sur notre site internet, rubrique documents.

➔ **Des questions ?** Contactez [jeroen.vaneetvelde@febelgra.be](mailto:jeroen.vaneetvelde@febelgra.be)

**Tableau 4** Balance commerciale, produits imprimés, intra et extra UE, en millions €, en 2023



Environ 70 % des échanges commerciaux ont eu lieu entre les États membres de l'UE.





# Le print versus médias numériques

## Le pouvoir de la complémentarité

Intergraf a publié récemment un rapport comparant le rôle des médias imprimés et numériques dans la communication contemporaine. Ce rapport, basé sur l'analyse de plus de 75 études, aborde quatre thèmes clés : la durabilité, la lecture, le marketing et la fracture numérique. Nous vous présentons ci-dessous les conclusions principales du rapport.

### Durabilité

#### Le numérique n'est pas neutre

Le rapport souligne qu'il ne faut pas sous-estimer l'impact environnemental croissant du secteur numérique. **Ce secteur est responsable d'environ 2 à 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre** (Commission européenne, 2024). À titre de comparaison, les industries de la pâte à papier, du papier et de l'imprimerie sont responsables ensemble de près de 1 % des émissions de CO2 en Europe. Par ailleurs, la consommation énergétique du secteur numérique augmente, tout en produisant une quantité importante et toujours croissante de déchets, dont les taux de recyclage sont décevants par rapport à ceux du papier.

Malgré cela, l'opinion publique semble avoir des préjugés défavorables à l'égard des produits en papier lorsqu'il s'agit de durabilité. Selon le rapport Two Sides 2023 Trend Tracker, seuls 18 % des consommateurs sont conscients que le taux de recyclage du papier en Europe est supérieur à 60 %, et 56 % pensent que la communication électronique est plus respectueuse de l'environnement que la communication papier. De plus, seuls 15 % des consommateurs savent que les forêts européennes sont en pleine croissance.

### La lecture

#### L'imprimé reste crucial pour la compréhension

Bien que la littérature scientifique

ne soit pas unanime, la plupart des études suggèrent que la presse écrite continue de jouer un rôle fondamental dans la promotion de la compréhension écrite. Dans les contextes éducatifs, les livres physiques restent un outil important, en particulier pour les sujets complexes et les textes longs, tandis que les médias numériques peuvent encourager une lecture plus superficielle ainsi que la rêverie. Toutefois, les outils numériques peuvent améliorer l'engagement des étudiants s'ils sont conçus de manière efficace. Les deux médias ont leurs propres avantages et doivent être considérés comme complémentaires plutôt que substituables.

### Marketing

#### Le print renforce les stratégies numériques

Dans un monde envahi par les e-mails, les publicités sur les réseaux sociaux et les bannières numériques, le marketing imprimé s'affranchit du bruit numérique pour laisser une impression durable. **Des recherches montrent que plus de 58 % des consommateurs ne prêtent pas attention aux publicités en ligne** (Two Sides, 2023). De plus, les médias imprimés suscitent des réponses émotionnelles plus fortes et favorisent un changement de comportement par rapport aux médias numériques. Il a une capacité de 'verrouillage' unique : ils s'attardent plus souvent dans les foyers ou sur les lieux de travail et n'ont pas à rivaliser avec le temps passé devant un écran. Cela montre que le marketing imprimé joue

toujours un rôle important dans le mix marketing des entreprises et renforce les stratégies numériques.

### La fracture numérique

#### Un problème persistant dans l'UE

La fracture numérique persistante au sein de l'UE constitue un autre point d'attention. Cet écart se manifeste par des différences en termes d'accès, de compétences et d'intégration dans divers domaines numériques tels que l'e-santé, l'e-gouvernement et l'e-banking. Les groupes vulnérables, comme les personnes âgées ou peu qualifiées, sont les plus touchés. Il existe également des inégalités régionales. Le rapport souligne que la presse écrite peut jouer un rôle crucial pour combler cet écart afin que personne ne soit laissé pour compte.

### Conclusion

#### Le pouvoir de la complémentarité

La communication est un concept polyvalent, où chaque moyen de communication possède ses propres avantages et propriétés. **Par conséquent, l'accent devrait être mis sur la complémentarité des outils de communication plutôt que sur leur substitution.**

Le rapport complet est disponible sur notre site web, sous la rubrique documents.

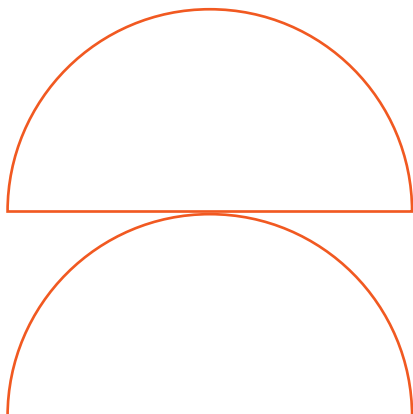
 **Des questions ?** Contactez [kelly.demeuter@febelgra.be](mailto:kelly.demeuter@febelgra.be)

## SOCIAL

# Congé-éducation payé / Congé de formation flamand

Les travailleurs qui combinent leur emploi avec une formation ont droit à des absences rémunérées sous certaines conditions. L'employeur a la possibilité de récupérer ce salaire, mais dans la limite d'un montant maximum. En 2019, le congé-éducation payé en Flandre a été réformé en congé de formation flamand. La politique diffère donc en Flandre en Wallonie et à Bruxelles-Capitale.

Quels sont les droits et obligations du travailleur ? À combien s'élève le salaire plafonné auquel le travailleur a droit ? Comment déposer un dossier en tant qu'employeur ? Nous vous guidons tout au long de cette rubrique.



## Congé de formation flamand (CFF ou VOV en néerlandais)

Cette aide s'applique aux travailleurs employés par des employeurs du secteur privé en Région flamande.

### Les 'To do' des travailleurs

- Le travailleur vérifie s'il remplit les conditions du congé de formation flamand, à savoir :
  - Il doit être employé à au moins 50% dans le secteur privé en Région flamande ;
  - Il suit une formation enregistrée dans la base de données de formation des incitations à la formation flamandes (Opleidingsdatabank van de Vlaamse opleidingsincentives) ;
  - Il est inscrit au minimum à 32 heures de formation.
- Si le travailleur remplit les conditions du congé de formation et s'est inscrit, il informera l'organisme de formation qu'il est éligible au congé de formation. L'organisme de formation remettra une *attestation d'inscription* dans les 8 jours suivant l'inscription au travailleur.
- Le travailleur informe et fournit l'attestation d'inscription à l'employeur dans les plus brefs délais, en respectant les directives suivantes :
  - Au plus tard le 31 octobre pour un cours lié à l'année scolaire ;
  - Dans les 15 jours suivant l'inscription pour toutes les autres formations.
- Le travailleur remplit ses obligations en suivant attentivement sa formation et en informant son employeur lorsqu'il n'est pas présent au cours, s'il ne participe pas à l'évaluation finale et/ou arrête la formation. Vous n'avez droit qu'à une heure de congé de formation par heure d'enseignement suivie. L'organisme de formation enregistre électroniquement

les présences et les absences. Le travailleur garde lui-même la trace de ses attestations d'absence.

### À combien d'heures de congé-formation le travailleur a-t-il droit ?

Le travailleur a droit à un maximum de 125 heures de congé de formation flamand par année scolaire.

Le nombre exact d'heures auquel le travailleur a droit (en fonction de la formation et de son pourcentage d'occupation) est calculé avec le simulateur de congé de formation flamand.



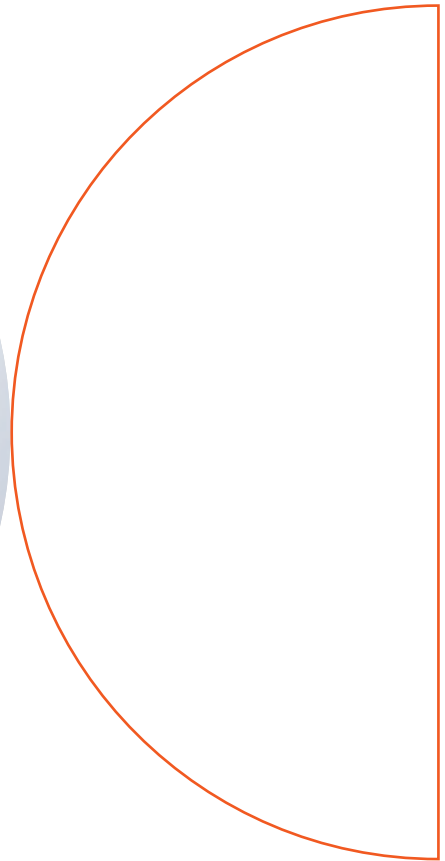
Depuis l'année scolaire 2021-2022, le droit d'initiative commun s'applique, ce qui signifie que les heures de congé de formation flamand sont doublées (max. 250 heures de congé de formation flamand) si le travailleur suit au moins deux formations différentes, une formation à l'initiative du travailleur et une formation à l'initiative de l'employeur.

### Où et quand dois-je, en tant qu'employeur, introduire une demande de remboursement ?

La demande de remboursement doit être introduite dans les trois mois précédant la formation et les trois mois après le début de la formation. Celle-ci sera soumise via le portail du WSE.

Le plan étape par étape pour les employeurs peut être consulté ici :





### Congé-éducation payé (CEP)

Le congé-éducation payé reste d'application pour les travailleurs employés dans un établissement de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Communauté germanophone.

#### Les 'To do' des travailleurs

- Le travailleur vérifie s'il remplit les conditions du congé-éducation, à savoir :
  - Il travaille à temps plein ou à temps partiel sous certaines conditions ;
  - Il suit une formation professionnelle ou générale reconnue ;
  - Il est inscrit au minimum à 32 heures de formation.
- Si le travailleur remplit les conditions de formation pédagogique et s'est inscrit, il remettra l'*attestation d'inscription régulière*, délivrée par l'organisme de formation à son employeur
- Le travailleur informe et fournit l'attestation d'inscription à l'employeur dans les plus

brefs délais, en respectant les directives suivantes :

- Au plus tard le 31 octobre pour une formation liée à l'année scolaire ;
- Endéans les 15 jours suivant l'inscription à toutes les autres formations.
- Le travailleur remplit ses obligations en suivant attentivement sa formation et en informant son employeur s'il n'est pas présent au cours, ne participe pas à l'évaluation finale et/ou arrête la formation. Il remet chaque trimestre l'*attestation d'assiduité* à son employeur, afin qu'il puisse contrôler le nombre d'heures de congés auquel le travailleur a droit

#### À combien d'heures de congé-éducation le travailleur a-t-il droit ?

Le nombre d'heures de congé-éducation varie selon que le travailleur suit une formation générale ou professionnelle, un cours de langue ou une formation donnant droit à un diplôme délivré par une université

belge ou un établissement équivalent. Les maximums établis sont de 80, 100 ou 120 heures selon la formation.

#### Où et quand dois-je, en tant qu'employeur, introduire une demande de remboursement ?

L'employeur constitue un dossier sur la base des documents officiels mis à disposition par les régions. Contrairement à la Région flamande, le dossier CEP n'est pas déposé sous forme numérique.

- Région wallonne : la demande doit être introduite auprès du Forem au plus tard le 31 mars de l'année qui suit le dernier jour de formation ou, si la formation s'étend sur plusieurs années, le dernier jour de chaque année de formation.

Exemple : pour l'année scolaire 2023 - 2024 - en supposant que le dernier jour de formation soit le 30 juin 2024 - le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mars 2025.

[lire la suite](#) ➔



Scannez le QR code pour être redirigé vers le site du Forem.



- Région de Bruxelles-Capitale : les candidatures relatives à l'année scolaire 2023-2024 pourront être déposées au plus tard le 1er septembre 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024. La demande doit être adressée à Bruxelles Economie et Emploi.

Scannez le QR code pour être redirigé vers le site de Bruxelles Economie et Emploi.



### Informations générales d'application pour le CFF et le CEP

#### Les CFF et CEP sont-ils respectivement des droits pour le travailleur ?

Si le travailleur remplit les conditions, accomplit les formalités imposées et remplit ses obligations, l'éducation est un droit du travailleur et l'employeur ne peut refuser au travailleur de prendre son congé. Le congé doit bien entendu être planifié avec l'employeur afin de gêner le moins possible l'organisation du travail.

#### À quelle rémunération le travailleur a-t-il droit pour les jours de congé-formation ?

Le travailleur a droit à son salaire normal limité à € 3.500 bruts pour l'année scolaire 2023-2024. Le nouveau plafond salarial pour l'année scolaire 2024-2025 n'est pas encore connu au moment de la rédaction de cet article.

L'employeur est bien entendu libre de payer la rémunération normale si le travailleur gagne plus que le salaire brut établi.

#### Comment le plafond salarial est-il converti en salaire horaire ?

Vous multipliez le plafond salarial par 12 et divisez le résultat par 52. Vous obtenez alors le salaire hebdomadaire. En divisant le salaire hebdomadaire par le nombre d'heures de travail hebdomadaire du salarié, vous obtenez le salaire horaire plafonné.

Exemple :  
 $((3.500 \times 12) : 52) : 37 = € 21,83$ .

#### Que puis-je récupérer en tant qu'employeur ?

En tant qu'employeur, vous pouvez percevoir un montant forfaitaire de €21,30 pour chaque heure de congé de formation accordée. Le forfait est le même dans les 3 régions et quelle que soit la formation suivie.

Note pour la Région de Bruxelles-Capitale : le montant forfaitaire est déterminé en fonction des crédits budgétaires disponibles.

#### Formation syndicale et congé-éducation

La formation syndicale peut également donner droit à un congé-éducation et elle peut être cumulée avec des journées de formation syndicale. Si le travailleur a droit au congé-éducation pour formation syndicale et qu'il en bénéficie également, ces jours ne peuvent être déduits sur les jours de formation syndicale.

#### Le travailleur bénéficie-t-il d'une protection contre le licenciement ?

Sauf pour des raisons étrangères à la demande de congé-éducation, le travailleur ne peut être licencié. Si le travailleur ne peut prouver que le motif du licenciement est étranger à la demande de congé-éducation ou ne peut justifier d'un motif valable, il est redevable d'une indemnité spéciale de départ égale à trois mois de rémunération, en plus de l'indemnité normale de licenciement.

Le travailleur peut être licencié pour des raisons urgentes.

La protection contre le licenciement court à partir du moment où il transmet son attestation d'inscription régulière à l'employeur jusqu'à la fin de la formation.

Si le travailleur arrête prématurément sa formation, il perd également sa protection contre le licenciement.

#### Remboursement par le Fonds Febelgra

Le coût de l'assimilation des jours de congé-éducation à la prime de fin d'année sera remboursés par le Fonds Febelgra. Ceci est uniquement d'application pour les travailleurs de la CP 130.

Attention, le document doit être envoyé au plus tard le 30 juin de l'année suivant la fin de l'année scolaire.

Vous trouverez la documentation relative à ce sujet sur le site Febelgra en scannant ce code :



Des questions ? Contactez  
[kelly.ciancimino@febelgra.be](mailto:kelly.ciancimino@febelgra.be)

## FISCAL

# Augmentation de la déduction des coûts pour la facturation électronique

À partir du 1er janvier 2026, il sera obligatoire de facturer par voie électronique dans le contexte B2B. Cela s'appliquera à la facturation entre tous les assujettis à la TVA, y compris les entreprises individuelles. Pour soutenir l'impact financier de cette future obligation, une déduction majorée à 120 % des coûts engagés est prévue.

## Facturation électronique ?

Avec la facturation électronique ou 'e-invoicing' les factures sont émises dans un format structuré qui permet leur traitement automatique et électronique chez l'expéditeur et le destinataire, via un logiciel informatique spécial ('machine to machine'). Le format Peppol, harmonisé au niveau européen, sera utilisé à cet effet.

En pratique, cela signifie que les entreprises peuvent automatiser l'envoi et la réception de leurs factures, ce qui facilite leur traitement par les systèmes comptables. Cela réduirait la charge administrative, les coûts et le risque d'erreurs.

À long terme, cela devrait permettre un 'reporting en temps réel'. L'introduction de l'obligation de facturation électronique signifie que l'envoi de factures PDF par e-mail ne sera plus accepté.

## Augmentation de la déduction des coûts

Pour supporter les coûts de cette adaptation, la législation a prévu une augmentation de la déduction des coûts de **120%** sous la forme d'un avantage fiscal.

## La législation prévoit une augmentation de la déduction des coûts s'élevant à 120 %

## Pour qui ?

Uniquement pour les entreprises répondant à la définition de 'petites entreprises' et pour les indépendants (par exemple les entreprises individuelles) qui sont soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (pour ces derniers, il n'y a pas de limite de taille).

Vous êtes une petite entreprise si vous

ne dépassez pas plus d'un de ces critères :

- Effectif moyen annuel : 50 travailleurs ;
- Chiffre d'affaires annuel hors tva : € 11.250.000 ;
- Total du bilan : € 6.000.000.

## Quels sont les coûts impliqués ?

### Déductibles :

- Les coûts directement associés aux packages de facturation ;
- Les coûts liés à l'établissement, à l'envoi et à la réception de factures électroniques sous forme structurée.

Cela comprend les frais d'abonnement périodiques aux packages de facturation et les frais de consultation pour la préparation ou l'opérationnalisation de la facturation électronique.

### Ne sont pas déductibles :

- Les amortissements sur les investissements<sup>1</sup>;
- l'achat d'un logiciel de comptabilité.

## Entrée en vigueur

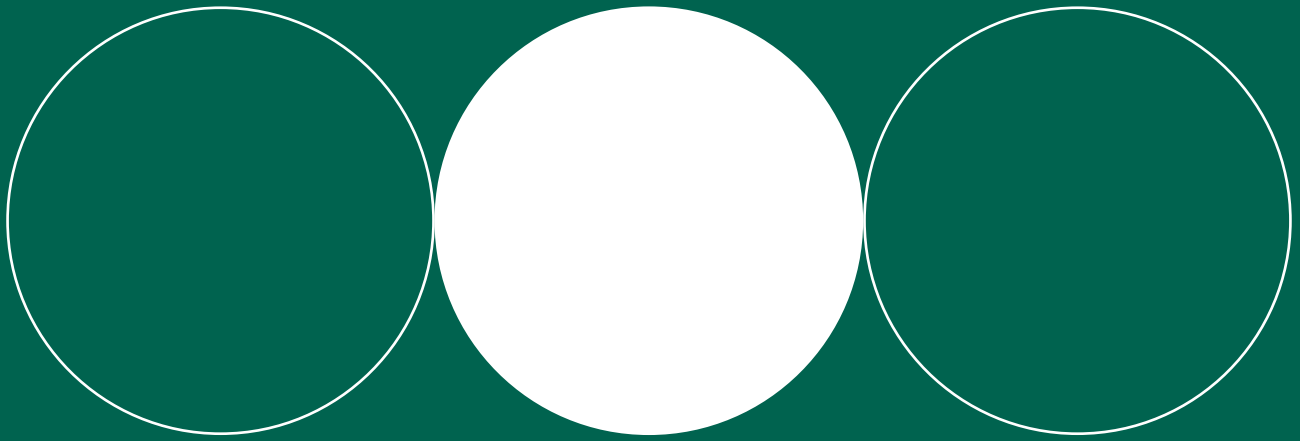
- La déduction des frais majorée est applicable du 01.01.2024 au 31.12.2027.

N'attendez pas jusqu'en 2026 et démarrez la facturation électronique à temps pour assurer une transition en douceur.

➔ **Des questions ?** Contactez [jeroen.vaneetvelde@febelgra.be](mailto:jeroen.vaneetvelde@febelgra.be)

*1. L'amortissement des logiciels de facturation est explicitement exclu. Pour ces investissements amortissables, les petites entreprises et les entrepreneurs individuels peuvent bénéficier d'une déduction pour investissement numérique. Le taux de base pour le calcul de la déduction majorée pour les investissements liés à l'exercice d'imposition 2025 est de 15,5 %.*






---

**SOCIAL**

# Réductions du groupe-cible : update

Depuis le 1er juillet 2024, un certain nombre de modifications ont été apportées aux réductions ONSS. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble.

## Qu'est-ce qu'une réduction du groupe-cible ?

Il s'agit d'une mesure de soutien par laquelle le gouvernement veut inciter les employeurs à embaucher certains travailleurs et à maintenir certains travailleurs au travail.

### Région flamande

#### Modifications à partir du 1er juillet 2024

- Jeunes travailleurs moins qualifiés : cette réduction du groupe-cible disparaît. L'employeur bénéficie toujours d'une réduction pour les jeunes moins qualifiés entrés dans un emploi avant le 1er juillet 2024 pendant 8 trimestres.
- Travailleurs âgés : cette réduction de groupe-cible disparaît. L'employeur bénéficie toujours d'une réduction pour les demandeurs d'emploi âgés inoccupés et à la recherche d'un emploi qui ont été employés avant le 1er juillet 2024 pendant 8 trimestres. Pour les travailleurs âgés qui étaient employés avant le 1er juillet 2024 et âgés d'au moins 62 ans au 30 juin, la réduction groupe-cible peut encore être appliquée jusqu'au

30 juin 2028 au plus tard.

- Recrutement de personnes sans expérience professionnelle récente et durable : la condition d'âge entre 25 et 58 ans est supprimée. Cela signifie que l'employeur peut bénéficier d'une réduction groupe-cible pour chaque travailleur au chômage depuis au moins 2 ans, quel que soit son âge.

Vous trouverez toutes les informations concernant les réductions pour groupes-cibles en Flandre ci-dessous :



### Région wallonne

Le Gouvernement wallon a décidé de poursuivre les mesures de soutien existantes pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2025. Il n'y aura aucun changement dans les conditions d'octroi, ni dans les montants des aides.

## Il s'agit des mesures de soutien suivantes :

- Impulsion -25 ans : cette mesure de soutien s'applique à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi inactifs de moins de 25 ans.
- Impulsion 12 mois+ : cette mesure de soutien s'applique à l'embauche de demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an.
- Impulsion 55 ans+ : cette mesure de soutien s'applique lors de l'embauche de travailleurs de 55 ans et plus.
- Tremplin 24 mois+ : cette mesure de soutien apporte un soutien complémentaire au recrutement des demandeurs d'emploi au chômage depuis plus de 24 mois.

Vous trouverez toutes les informations concernant les réductions pour groupes-cibles en Wallonie ci-dessous :





PARTNER IN CREATIVITY

# Winter & Company : spécialiste des matières d'habillage créatives

Winter & Company est un fournisseur renommé d'une large gamme de matières d'habillage créatives, allant du papier au cuir à une panoplie d'autres textures. Ces matériaux sont utilisés dans les secteurs de l'impression, de l'emballage, de l'édition et de la papeterie, pour un éventail de produits tels que des livres, des menus, des échantillons, des agendas et des emballages de luxe.

## Un visage familier

"Winter & Company n'est pas un grossiste de papier, mais un fournisseur de papiers spéciaux.

**Notre force réside dans notre propre collection et dans notre énorme stock, disponible à partir d'une seule feuille**", souligne Mieke Hellyn.

Elle représente l'entreprise sur le marché belge depuis peu. Mieke n'est pas une inconnue dans le secteur. Avec ses deux frères, ils ont développé avec passion l'activité d'impression de leurs parents pour devenir l'entreprise de cartonnage à succès 'Hellyn Kartonnage'. Bien que l'entreprise ait été vendue il y a plusieurs années, Mieke ne se voyait pas abandonner le secteur. Sa grande expertise dans le domaine du papier et du carton fait d'elle une **partenaire fiable et indépendante**. " Mes connaissances et ma présence physique me permettent d'aider directement les clients dans leurs choix et de répondre à leurs questions".

## Un monde de possibilités

Avec un éventail de 1.300 matériaux d'habillage en 321 couleurs, vous avez plus que l'embarras du choix. La collection comprend une large gamme de papiers et de tissus créatifs couchés et non couchés, tels que le cuir et le daim. Du cuir véritable le plus fin au papier couché haut de gamme avec un effet lin ou fait main ; du rouge framboise au violet lavande, et toutes les variantes qui se situent entre. Vous n'avez qu'à l'évoquer et Mieke la fait apparaître dans la collection Winter & Company. De plus, chaque collection propose une variante recyclée, répondant à la demande croissante de matériaux plus durables. La collection est en constant renouvellement. "La populaire collection Wibalin® sera entièrement revue en 2025, avec de nouveaux grammages, coloris et qualités", ajoute Mieke.

Pour ceux qui cherchent l'inspiration eux-mêmes, le site propose un configurateur pratique. "En seulement quelques clics, vous choisissez la finition souhaitée", explique fièrement Mieke. "L'outil réalise immédiatement une simulation du produit final et fournit les fiches techniques associées. Il est très convivial et aide les clients à faire rapidement le bon choix pour leur prochain projet".

## Objet de collection

Mieke est convaincue que la communication hors ligne et en ligne iront de pair : " C'est inévitable, mais l'impression jouera toujours un rôle important. Entrez dans n'importe quelle salle de séjour et vous y trouverez toujours un livre imprimé. L'emballage fait également partie intégrante de nos vies".

Elle constate également que l'impression bon marché s'estompe et cède la place à des **tirages luxueux, à petite échelle, avec une finition haut de gamme**. Winter & Company



répond parfaitement à cette tendance. " Grâce à nos matériaux de haute qualité, vous créez un produit qui se distingue et devient un objet de collection. Winter & Company est le partenaire idéal pour tout cela ! " conclut Mieke avec conviction.



L'histoire de l'entreprise a commencé en 1892 avec deux frères tanneurs qui étaient à la recherche d'une alternative abordable au cuir et elle est devenue une entreprise mondiale dont le siège se situe à Bâle. Aujourd'hui, l'entreprise familiale, dirigée par la quatrième génération, compte 150 collaborateurs et des bureaux dans vingt pays.

## ACTIVITÉS

# PrintBar Flandre occidentale

La Flandre occidentale, c'est à votre tour ! Notre PrintBar débarque à Ostende et s'installe au Fort Napoléon le mercredi 25 septembre.



Nous découvrirons tous ensemble l'architecture impressionnante et la riche histoire de ce monument historique au cours d'une visite guidée. Nous concluons la soirée par un agréable moment de réseautage tout au long d'un Walking dinner. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !

#### Programme

- 18h00** Accueil & petites bulles
- 18h45** Visite guidée du fort
- 20h00** Moment de réseautage & Walking dinner
- 23h00** Fin



Mercredi  
25 septembre



Fort Napoléon  
Vuurtorenweg 13  
8400 Ostende

#### Inscriptions & infos



# Gen Z in the workplace (NL)



La génération Z arrive sur le marché de l'emploi, une génération qui a grandi avec Internet et les smartphones. Leur vision du travail diffère sensiblement de celle des générations précédentes. Qu'est-ce qu'ils trouvent important, qu'attendent-ils d'un employeur et comment s'assurer qu'un Gen Zer trouve sa place au sein de votre organisation ?

Ce séminaire se concentre sur les principales tendances et exigences du paysage actuel du recrutement et donne un aperçu de l'influence des différences générationnelles. Il constitue une excellente opportunité d'affiner vos compétences en leadership et d'apprendre à comprendre et à exploiter la diversité générationnelle de votre équipe, avec un accent particulier mis sur la génération Z.

#### Programme

- 11h30 - 13h00** Accueil avec lunch
- 13h00 - 13h45** Recrutement & sélection dans un marché de l'emploi tendu
- 13h45 - 14h30** Generation Management
- 14h30 - 15h00** Pause
- 15h00 - 15h45** Leadership transformationnel
- 15h45 - 16h00** Outplacement adapté à vos collaborateurs

#### Inscriptions & infos



Judi  
3 octobre



Workways  
Excelsiorlaan 8  
1930 Zaventem



# Empack Gent

Empack Gent est l'événement de référence pour l'industrie de l'emballage, avec un accent particulier sur le secteur de l'alimentation et des boissons. Ce secteur crucial évolue rapidement en raison de changements spectaculaires et des nouveaux besoins des consommateurs. Du commerce électronique aux réglementations alimentaires plus strictes en passant par les technologies de pointe – découvrez tout cela à Empack les 17 et 18 septembre au Flanders Expo à Gand.

En collaboration avec Febelgra, Reynders Etiketten nous montrera que la durabilité ne se limite pas simplement au bon choix des matériaux. N'hésitez pas à venir nous rendre visite sur notre stand dans le village partenaire. Inscrivez-vous gratuitement via le QR code.



mardi 17 & mercredi  
18 septembre



Flanders Expo  
Gent



**EMPACK**  
THE FUTURE OF PACKAGING

## NOUVELLE COLLABORATRICE

# Bienvenue Yenka!

Nous sommes ravis de vous présenter un nouveau membre rayonnant dans la famille Febelgra : Yenka Oplinus ! Le 19 août 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir Yenka notre nouvelle spécialiste Digital Marketeer & Designer à mi-temps.

Yenka a 29 ans et vit à Gand. Elle est diplômée en médias graphiques et numériques ainsi qu'en design de marque et d'emballage.

Elle possède déjà une grande expérience en tant que graphiste et a travaillé en tant que professeur de technologie graphique à l'établissement d'enseignement secondaire Viso.

Yenka renforcera notre département Marketing, Communication et Événements sous la direction de Kelly De Meuter.

Elle conduira le flair visuel de Febelgra à une vitesse supérieure et enrichira les réseaux sociaux Des Impressionneurs avec du contenu attrayant.

En dehors des heures de bureau, Yenka est passionnée de couture et adore les séances de câlins avec Odillon, son chat bien aimé.

Son esprit créatif ne s'arrête pas à son travail ; elle apporte la même énergie et le même amour du détail à tout ce qu'elle fait.



Yenka est une véritable fan de l'impression : 'L'impression, ce n'est pas qu'une simple feuille de papier blanc qui sort de votre imprimante, c'est bien plus que cela. Faire ressentir aux gens la valeur des médias imprimés, voilà ce que j'aime faire !

Nous souhaitons à Yenka un franc succès ainsi que beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et nous attendons avec impatience les grandes contributions qu'elle apportera.

Bienvenue à bord, Yenka !

## LA QUESTION DU MOIS

# Le règlement européen sur les produits sans déforestation (EUDR) s'applique-t-il aux emballages en papier et en carton ?

Les emballages en papier ou en carton utilisés **uniquement** pour soutenir, protéger ou transporter un autre produit commercialisé ne sont **pas** couverts par l'EUDR

Les emballages relèvent **bien** du champ d'application de l'EUDR lorsqu'ils sont commercialisés ou exportés en tant que **'produit autonome'**, plutôt que comme emballage pour un autre produit.

Un 'produit autonome' signifie 'un emballage autonome' (se traduit par 'standalone packaging' en version anglaise). Ce que ces derniers doivent comprendre exactement n'est pas encore tout à fait clair, car cela reste ouvert à différentes interprétations en raison de l'absence d'informations plus détaillées et de lignes directrices encore en attente.

Selon nos informations, les emballages relèveraient déjà du EUDR si l'emballage lui-même constitue le produit.

Dans l'attente de confirmation et de précisions de la Commission européenne à ce sujet, nous recommandons que la règle relative aux emballages non couverts par le EUDR soit appliquée de manière restrictive et que tous les emballages en papier et carton qui ne sont pas utilisés exclusivement pour un autre produit pour soutenir, protéger ou transporter comme emballage relevant du EUDR, même si l'emballage est destiné à soutenir, protéger ou transporter un produit à une étape ultérieure de la chaîne.

Les emballages en papier ou en carton composés à 100 % de matériaux recyclés ne sont jamais couverts par la directive de l'EUDR.

➔ **Des questions ?** Contactez [jeroen.vaneetvelde@febelgra.be](mailto:jeroen.vaneetvelde@febelgra.be)

Papiers plastiques bois déchets classe 2 pmc



**oud papier  
JOZEF MICHEL**

Depuis plus de 60 ans LE spécialiste  
pour le secteur graphique!

**Service impeccable! - Administration correcte! - Paiement ponctuel!**

*Le carton est composé de 100 % de vieux papiers et le papier journal de 80 % de vieux papiers. Les vieux papiers sont donc une matière première précieuse. Avec la cinquième génération à la barre, nous avons non seulement pu acquérir une grande expérience, mais aussi une bonne réputation auprès des usines de papier. En tant qu'entreprise 100 % familiale, nous avons réussi à garantir notre croissance annuelle au cours des dernières décennies. Et cela dans les secteurs du graphisme et de la valorisation des vieux papiers, tous deux soumis à une consolidation.*

[info@oudpapiermichel.be](mailto:info@oudpapiermichel.be) T. +32 3 666 96 79



## EN BREF

## Marie-Claire Allemagne fait son grand retour en version papier

Qui dit que le temps des magazines imprimés est révolu ? Le magazine germanophone 'Marie Claire' avait cessé son édition papier en 2003, alors que le marché publicitaire était sous pression. Aujourd'hui, 21 ans plus tard, le magazine a décidé de publier une autre édition imprimée en plus de la version en ligne.

Cette décision s'appuie sur une étude démontrant que 75 % des acheteurs de magazines préfèrent lire des articles plus longs sur papier que sur un écran. La première édition du nouveau Marie Claire sortira en kiosque fin septembre : plus de 160 pages remplies de reportages mode, beauté, art, culture et société, dans

un format premium avec reliure collée de haute qualité, imprimés dans une édition d'au minimum 50.000 exemplaires !

## Les magazines graphiques déménagent chez PMG

Roularta Media Group a vendu trois magazines spécialisés à l'éditeur de revues Professional Media Group (PMG) basé en Flandre occidentale. Cet accord concerne Nouvelles Graphiques, Emballages & Étiquettes et Médias & Communication. En tant que leader dans le segment des magazines News & Business et Women & Lifestyle, RMG ne voyait pas beaucoup de possibilités de croissance dans son propre portefeuille pour ces trois titres, en raison de leur caractère spécifique.

Les titres ont été repris par PMG, le principal éditeur belge de revues spécialisées, actif sur le marché depuis 42 ans avec plus de 30 titres dans neuf secteurs. PMG concentre ses informations professionnelles sur des groupes cibles professionnels étroitement définis.

Kurt De Cat reste rédacteur en chef des magazines. Dirk Noens, l'actuel Account Manager prendra sa retraite fin septembre et Sofie Vanderplaetsen reprendra ses fonctions.

## L'imprimerie Arijs rachète sa consœur De Riemaeker

Depuis début septembre, les imprimeries Arijs et De Riemaeker ont uni leurs forces. L'imprimerie De Riemaeker, fondée en 1947 par la famille Deriemaeker à Nukerke, est dirigée depuis 1997 par la troisième génération : Donaat Deriemaeker, sa sœur Ingeborg et son beau-frère Martin Desmaele.

Ils déménagent désormais à l'imprimerie Arijs à Kluisbergen. Cette imprimerie familiale, fondée en 1960, est dirigée par Ben Arijs. Au fil des années, l'entreprise a réalisé plusieurs fusions et acquisitions régionales dont notamment les imprimeries Vuye,

Scanbo, De Grote Arend, Van Nieuwenhove et récemment De Vuyst/Punta.



(de g. à d.) : Kirsten De Dycker et Femke Helon

## Kirsten De Dycker est la nouvelle présidente de Fespa Belgium

Après un mandat de deux ans, Femke Helon, propriétaire de 3Motion à Zele, quitte sa fonction de présidente de Fespa Belgium. La présidence sera assurée par Kirsten De Dycker, responsable de Backstage Design & Print. Christian Duyckaerts reste actif en tant qu'administrateur et que vice-président.

Backstage Design & Print, fondée en 2007 et située à Beauvechain, est spécialisée dans les projets sur mesure d'aménagement intérieur et de construction de stands. L'entreprise est dirigée par Kirsten De Dycker et son associé David Vandenbosch.

## SALAIRES ET INDICES

## update chiffres

	Indice santé	Indice lissé
oct 23	128,30	125,65
nov 23	128,55	125,73
dec 23	129,53	125,91
jan 24	130,19	126,56
feb 24	130,95	127,21
mar 24	131,75	127,99
avr 24	130,85	128,32
mai 24	131,42	128,62
juin 24	131,92	128,86
juil 24	132,84	129,12

**Ouvriers CP 130**

Le disque de stabilisation de 130,27 n'a pas été dépassé en juin ni en juillet. Les salaires barémiques n'ont par conséquent **pas** été indexés.

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, le disque de stabilisation ne sera plus dépassé en 2024, ce qui n'entraînera plus d'indexation des salaires barémiques en 2024.

**Employés CP 200**

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2025 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2024 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2023.

La prévision du pourcentage d'indexation au **01.01.2025** s'élève à **3,47%**.

**Pourcentages onss au 01.07.2024**

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,97	12,66	12,72	5,40	7,09	7,15
Fonds de sécurité d'existence	1,61	1,91	1,91	0,23	0,23	0,23
<b>Total montants employeur</b>	<b>32,46</b>	<b>34,45</b>	<b>34,51</b>	<b>25,51</b>	<b>27,20</b>	<b>27,26</b>

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

**Charges sociales ouvriers (CP130)**

à partir du 01.04.2024	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPES		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2066	20,66%	1,2987	29,87%	1,5070	50,70%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0243	2,43%	0,0251	2,51%	0,0251	2,51%
<b>Charges sociales</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>	<b>1,5293</b>	<b>52,93%</b>
<b>Charges sociales salariales</b>	<b>1,8696</b>	<b>86,96%</b>	<b>2,0112</b>	<b>101,12%</b>	<b>2,3298</b>	<b>132,98%</b>

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

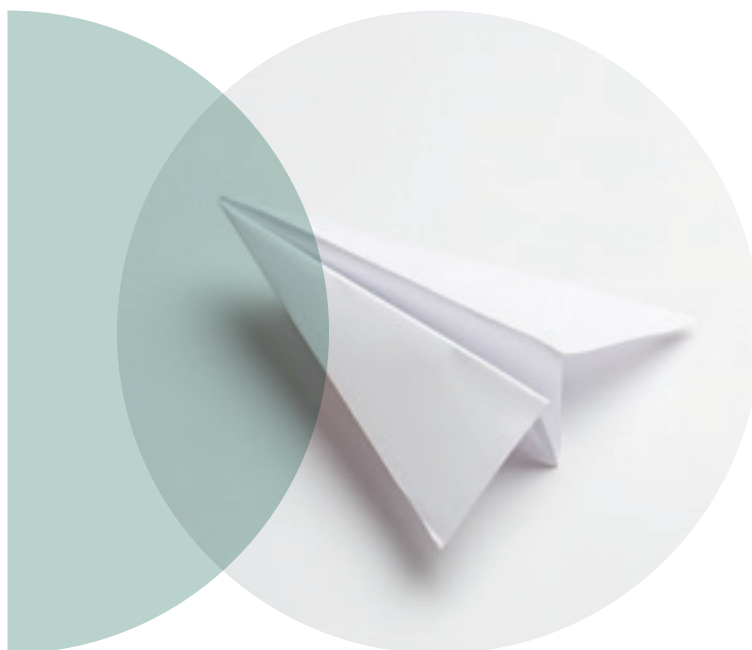
**Charges sociales employés (CP 200)**

à partir du 01.07.2024	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2703	27,03%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0906	9,06%
<b>Charges sociales</b>	<b>1,3095</b>	<b>30,95%</b>
<b>Charges sociales salariales</b>	<b>1,7537</b>	<b>75,37%</b>

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).



Indice salarial*		
Année	Date	Index
<b>2024</b>	01.04.2024	208,47
	01.01.2024	204,43
<b>2023</b>	01.02.2023	202,89
<b>2022</b>	01.12.2022	198,96
	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
<b>2021</b>	01.01.2022	180,43
	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93



\*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier					
Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
<b>31.07.2024</b>	361,54	366,26	366,65	354,70	378,60
<b>30.06.2024</b>	361,54	366,26	367,10	355,59	378,60
<b>31.05.2024</b>	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
<b>30.04.2024</b>	361,54	364,51	367,10	355,59	378,60
<b>31.03.2024</b>	361,54	364,51	369,57	357,82	381,32
<b>29.02.2024</b>	356,36	356,64	369,57	357,82	381,32
<b>31.01.2024</b>	354,63	354,89	366,85	357,82	375,88
<b>31.12.2023</b>	358,08	358,39	380,82	366,71	394,94
<b>30.11.2023</b>	362,39	361,89	382,19	366,71	397,67
<b>31.10.2023</b>	364,12	367,13	383,30	368,93	397,67
<b>30.09.2023</b>	373,61	375,87	388,24	373,37	403,11
<b>31.08.2023</b>	379,65	380,24	395,16	384,48	405,84
<b>31.07.2023</b>	390,00	388,98	399,00	386,71	411,28
<b>30.06.2023</b>	395,00	402,97	413,33	404,49	422,18

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site [www.febelgra.be](http://www.febelgra.be) sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

# Votre fabricant d'encres de Belgique.



## Profitez d'un savoir faire local

Notre site de Niel garantit la magie de l'artisanat belge dans chaque goutte d'encre.



## Des solutions durables

Des encres à faible consommation d'énergie qui ne se contentent pas d'exceller en termes de performances, mais qui contribuent également à un avenir durable.



## Développements locaux en R&D

Nos encres et vernis Offset et Flexo à faible consommation d'énergie sont développés pour des impressions lumineuses et éclatantes sur divers substrats.

## TOYO INK EUROPE

pionnier dans la production de vernis et d'encres  
pour l'impression Offset et Flexo.

[www.artience-toyoinkeurope.eu](http://www.artience-toyoinkeurope.eu) • [sales@toyoink.eu](mailto:sales@toyoink.eu)



# heaven 42

## Heaven 42, un papier pour un contraste de couleurs inégalé

Heaven 42 est un papier couché qui offre une blancheur absolue et un contraste de couleurs inégalé. Sa surface « soft matt » unique donne non seulement un toucher particulier, mais aussi une superbe reproduction d'image qui restitue parfaitement les moindres détails. Avec la blancheur la plus élevée (CIE 155) pour un papier couché, Heaven 42 fait ressortir les couleurs vives du papier. Ce papier est produit à partir de matières premières pures et de haute qualité, ce qui contribue à sa durabilité et à sa qualité.

Grâce à son opacité élevée, chaque impression reste uniforme et équilibrée, sans images translucides indésirables. Heaven 42 est polyvalent et convient à toutes les techniques d'impression et de finition, y compris l'offset, le toner sec et les productions HP Indigo. Il permet à l'encre fluorescente de ressortir parfaitement, ce qui le rend idéal pour les conceptions qui sortent vraiment du lot. Les images de fruits, de visages, les produits métalliques et les robinets de salles de bains, ressortent exceptionnellement bien sur ce papier.

La finition soyeuse et la blancheur supérieure font de chaque impression sur Heaven 42 un plaisir visuel et tactile. Il évoque un sentiment de luxe et de sophistication, ce qui le rend parfait pour les brochures, les magazines et les livres d'art de haute qualité.

Pour une reproduction optimale des couleurs, nous recommandons d'utiliser les profils ICC de Heaven 42, qui peuvent être téléchargés à partir de notre boutique en ligne.

*Dans le numéro du mois de mai du First Impression, des couleurs pastel claires ont été utilisées, ce qui a eu pour effet de réduire la lisibilité de certains textes. Dans cette édition, la qualité du papier Emotion Touch est reproduite correctement, vous permettant ainsi de découvrir les propriétés uniques de ce papier de manière optimale.*

La première impression a été réalisée sur du **Emotion Touch 1.5 Extra White 120 g/m<sup>2</sup>** (intérieur) et sur du **Heaven 42 Softmatt Extra White 250 g/m<sup>2</sup>** (couverture).



# Partners in creativity

 **EASYPAY GROUP**  
INNOVATION IN HR

 **Monizze**

 **antalis** EM  
Just ask Antalis

 **SELECT** | **b3ople**

**artience**  
TOYO INK EUROPE

 **Lab9** PRO

 **oud papier**  
JOZEF MICHEL

**Canon**

**VINK**   
print-solutions and more

 **DATALINE**  
Digital Performance

 **WINTER & COMPANY**  
Direct Ink Coverage  
since 1922

 **Paper Nature**  
100% FSC

**SARPI**  **VEOLIA**

**PAPYRUS** 

**HEIDELBERG**